

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE  
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 11 décembre 2024, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 4 décembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 représentants 46 voix  
 Nombre de membres présents : 10 représentants 15 voix  
 Nombre de membres présents ou représentés : 24 représentants 39 voix

**Délibération n° BS-2024/47**

**Objet : Révision du DOCOB du site Natura 2000 Herretang**

**LISTE DES PRESENTS :**

<b>1° COLLEGE</b> 1 représentant = 6 voix REY Freddy	<b>5° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie DELPHIN Maurice
<b>2° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix DOLGOPYATOFF BURLET Céline GERIN Anne	ESCARON Dominique MICHALLET Bernard MOREL Véronique
<b>3° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix	<b>6° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
<b>4° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix	<b>7° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix DEPINOIS Marc PICHON-MARTIN Bertrand

**LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :**

<b>1° COLLEGE</b> pouvoir = 6 voix BERANGER Nathalie à REY Freddy VIAL Cédric à REY Freddy	<b>5° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix CHAVAND Christelle à PICHON-MARTIN Bertrand GUSMEROLI Stéphane à PICHON-MARTIN Bertrand CLOUZEAU Dominique
<b>2° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix	<b>6° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix BOIX-NEVEU Arthur à BREYTON Stéphanie BOUZON Elodie DUPRAZ Fabien à MICHALLET Bernard EGO Catherine à DOLGOPYATOFF BURLET Céline
<b>3° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix WOLFF Corine à GERIN Anne GUIGUE Gilbert	LAVAL Sylvain à GERIN Anne POZO Jean-Christophe à MICHALLET Bernard
<b>4° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix BÂABÂA Jimmy à BREYTON Stéphanie HABFAST Claus à ESCARON Dominique BONNARDON Pierre à DOLGOPYATOFF BURLET Céline	<b>7° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix MOLLIERE Denis à ESCARON Dominique

Votants (en voix) : 39  
 Exprimés (en voix): 39  
 Pour : 39  
 Contre : 0  
 Abstention : 0  
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0



**Objet : Révision du DOCOB du site  
Natura 2000 Herretang**

La gestion d'un site Natura 2000 repose sur un document de gestion appelé Document d'Objectif (DOCOB). Sur le site Natura 2000 des Marais tourbières de l'Herretang, le DOCOB en vigueur date de 2008. Il convient de le réviser.

Le site Natura 2000 des Marais Tourbières de l'Herretang présente une multitude d'enjeux liés au caractère naturel et humide mais également agricole des lieux. La révision du DOCOB passera par des études d'amélioration de la connaissance tant sur les habitats, la flore que le fonctionnement hydrologique du site.

La révision du DOCOB de l'Herretang sur 2025/2026 fera l'objet du plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Prestation et actions	31 645 €	Région Auvergne Rhône Alpes	31 645 €
<b>Total</b>	<b>31 645 €</b>	<b>Total</b>	<b>31 645 €</b>

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:**

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.***

Ainsi fait et délibéré le 11 décembre 2024,  
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **13 DEC. 2024**

